

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2022
DELIBERATION N° DE-2022-170

L'an deux mil vingt-deux, le 13 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 19h36), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 18h40).

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY à M. ETCHEGARAY ; M. SUSPERREGUI à Mme LAUQUE (jusqu'à 19h36) ; Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO ; M. ESTEBAN à M. ABADIE ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 18h40).

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. PARRILLA ETCHART,

OBJET : FINANCES – Contrôle allégé partenarial - Dépenses relatives aux subventions
- Convention entre l'ordonnateur et le comptable public.

La Ville de Bayonne, la Direction départementale des Finances publiques et la Trésorerie municipale ont signé le 21 mai 2021 une convention partenariale dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et l'amélioration de la qualité des comptes.

La Ville et ses deux partenaires se sont engagés dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité de l'exécution du budget, du service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de leurs services.

En application de cette convention, il s'agit notamment de réduire les délais de paiement des dépenses et d'améliorer le recouvrement des recettes, en modernisant et en optimisant les phases de contrôles.

Dans ce cadre, le contrôle allégé partenarial (CAP), défini par les arrêtés du ministre du budget du 11 mai 2011 et du 6 janvier 2014, vise à fiabiliser les procédures d'exécution de la dépense chez l'ordonnateur et le comptable, et à mieux coordonner les contrôles respectifs de ces derniers dans le cadre d'un partenariat assurant en commun la maîtrise des risques de cette activité, en allégeant, le cas échéant, la transmission des pièces justificatives.

D'un commun accord, la Ville de Bayonne et le Trésorier municipal se sont accordés sur le périmètre de ce CAP, qui s'appliquera dans un premier temps aux dépenses relatives aux subventions versées, notamment dans le cadre du soutien au monde associatif et la mise en œuvre des dispositifs d'amélioration de l'habitat.

Préalablement et pour permettre la mise en place de ce contrôle allégé partenarial, un audit partenarial a été réalisé par le Trésorier municipal au sein de chaque entité, qui visait à évaluer l'organisation, les procédures et le dispositif de contrôle en interne. Il avait également pour but d'apprécier l'efficacité des contrôles mis en œuvre par les services de la Ville tout au long des phases d'engagement, de liquidation, de mandatement, et de paiement des subventions, et de s'assurer de la régularité du mandatement au vu des articles 19 et 20 du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

En terme d'enjeux financiers, le montant des dépenses concernées par cette démarche est de l'ordre de 8,6 M d'€.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les termes du contrôle allégé partenarial tel que décrit ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante amenée à être établie avec le Trésorier municipal.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne